# Journalisme et nouveaux médias - créer une sphère publique en Europe

2010/2015(INI) - 23/06/2010

La commission de la culture et de l'éducation a adopté le rapport d'initiative de Morten LØKKEGAARD (ADLE, DK) sur le journalisme et les nouveaux médias – créer une sphère publique en Europe.

Les députés appellent les institutions de l'Union à créer un espace public européen caractérisé par la possibilité pour tous les citoyens de l'Union d'y prendre part, et par un accès libre et gratuit, dans toutes les langues de l'Union, à l'ensemble des informations publiques de la Commission, du Conseil et du Parlement européen. Dans cet esprit, ils se félicitent de la déclaration commune du Parlement européen, du Conseil et de la Commission intitulée «Communiquer l'Europe en partenariat».

Globalement, l'Union européenne devrait être couverte dans les médias de tous types, en particulier les médias de masse, et ce, de manière impartiale, factuelle et indépendante, trois qualités pour la création d' une sphère publique européenne.

Les députés appellent également à la rationalisation de l'information car l'affluence d'informations sans véritable échelle de priorités a pour conséquence de « tuer l'information » et n'intéresse pas le grand public car les informations manquent souvent de clarté en raison de l'emploi d'un jargon auquel ces personnes ne sont pas familiarisées et avec des questions européennes difficiles à appréhender. En conséquence, les députés demandent que les plates-formes d'information des institutions soient coiffées par **un portail pédagogique** rendant plus lisible le fonctionnement de l'ensemble des institutions européennes. La communication devrait en outre : i) reposer sur un dialogue authentique entre citoyens et responsables politiques, ainsi que sur un face-à-face politique serein entre les citoyens eux-mêmes et ii) mettre en évidence l'incidence directe des décisions politiques prises au niveau européen sur la vie quotidienne des citoyens.

D'une manière générale, la Commission est appelée à **renforcer sa politique de communication** et à l' inscrire en tête de ses priorités lorsque débutera la renégociation du cadre financier pluriannuel post–2013.

**États membres** : les députés soulignent l'importance d'impliquer les députés nationaux dans le processus décisionnel européen et se félicitent des initiatives telles que la participation de ces derniers aux réunions des commissions du PE diffusées sur le Web. De la même manière, les partis politiques qui jouent un rôle important dans la formation de l'opinion publique à l'égard des questions européennes, devraient accorder plus de place aux questions européennes dans leurs programmes. Les députés désirent également associer les organisations de la société civile au débat européen et appellent chaque État membre à disposer d'un **service spécialisé sur les affaires européennes**, qui aurait la charge de traduire l'impact des politiques européennes au niveau local, régional et national. Les députés attirent également l'attention sur la nécessité de rapprocher les jeunes au processus de la construction européenne, et demandent aux États membres et aux régions d'envisager d'intégrer plus étroitement l'UE à tous les cycles d'études, afin de familiariser les élèves aux institutions européennes.

**Les médias et l'UE** : préoccupés par les coupes budgétaires opérées sur les lignes destinées à la communication de la Commission, les députés demandent que la Commission accorde des crédits aux échanges entre diffuseurs et autres professionnels des médias issus des différents États membres sur les meilleures pratiques en matière de couverture de l'UE, y inclus la formation des médias de service public et privé. Tout en insistant sur l'indépendance rédactionnelle des médias, les députés soulignent la nécessité de disposer d'une information politique fiable, y compris dans le domaine des nouveaux médias. Il s'agit

également de favoriser les partenariats entre médias publics et médias privés afin de toucher un plus grand nombre de citoyens.

Les députés se penchent également sur les journalistes accrédités à Bruxelles et constatent que ces derniers sont nettement moins nombreux qu'autrefois. Pour les députés, cette évolution n'est ni dans l'intérêt des institutions européennes ni dans celui de la presse accréditée à Bruxelles. Il faut donc que les institutions européennes coopèrent plus étroitement avec les représentants de la presse à Bruxelles et témoignent d'une plus grande ouverture à leur égard. Ils suggèrent dès lors que les mesures d'accréditation des journalistes soient assouplies. Les députés soulignent également la nécessité de constituer un ensemble de correspondants parmi les journalistes compétents et accrédités à Bruxelles dont le rôle serait de **couvrir l'actualité européenne de manière plus pédagogique** en garantissant l'indépendance éditoriale. L'objectif de cette "task-force" serait d'aborder la question de l'information de manière totalement transparente et accessible aux citoyens.

Les députés demandent en outre que la Commission et le Parlement aillent plus loin en matière de formation pour développer les compétences de communication de leurs agents, de manière à ce que ceux-ci soient en mesure de communiquer avec les médias et les citoyens et que l'information et la communication sur les institutions de l'Union européenne soit améliorée. Dans ce contexte, le recrutement de nouveaux professionnels des médias s'avère indispensable. La Commission devrait également multiplier ses contacts avec les journalistes et les médias et favoriser tous les projets et initiatives visant à promouvoir l'information sur l'UE à destination du public. Ils soutiennent notamment toutes initiatives destinées à inciter les journalistes à présenter des nouvelles européennes.

**Les médias de service public** : les députés insistent sur le fait qu'il revient aux diffuseurs de services publics régionaux et nationaux d'assumer la responsabilité d'informer les citoyens sur la politique et le processus décisionnel de l'Union. De même, les États membres devraient avoir la responsabilité de couvrir des sujets relatifs à l'Union européenne dans le cadre de leurs missions de service public en intégrant les pratiques de communication qui s'appuient sur les nouveaux médias.

**Niveau européen/local** : pour leur part, les institutions devraient contribuer à décentraliser la communication de l'UE vers une dimension locale et régionale afin de rapprocher entre eux les différents niveaux de communication. Les députés demandent ainsi à la Commission de persévérer dans l'approche de "Communication au niveau local" dans l'optique de rendre l'Union plus visible au niveau local.

**Parlement européen** : les députés suggèrent qu'un groupe de travail du Parlement européen soit temporairement mis en place pour analyser les solutions qu'apportent les nouveaux médias et propose des moyens pour créer des liens entre parlements nationaux ou régionaux et Parlement européen. Reconnaissant le rôle toujours plus grand des parlements nationaux et donc des bureaux d'information du PE dans les États membres, les députés appellent ces derniers à adapter leurs mandats pour qu'ils incluent le renforcement des relations avec les parlements nationaux, les autorités locales et régionales ainsi qu' avec les représentants de la société civile. Les bureaux d'information du PE devraient en outre se tourner vers le niveau local et fournir des informations ciblées sur les décisions et les activités du Parlement à destination du grand public. Dans ce contexte, les députés plaident pour **une plus grande autonomie des bureaux d'information**.

**Journalisme et nouveaux médias** : les députés insistent sur le fait que les États membres devraient parvenir à se doter de véritables concepts de médias européens qui dépasseraient le stade du simple relai des informations pour s'inscrire dans la diversité culturelle et multilinguistique de l'Union. Reconnaissant l' intérêt des réseaux sociaux pour une diffusion rapide des informations, les députés doutent que ces derniers puissent offrir les garanties de sérieux que l'on attend de médias professionnels. Il faut donc **s'approprier avec prudence ces nouveaux outils**. Face au phénomène irréversible que représentent les réseaux sociaux, les députés notent que le journalisme conserve toute sa place dans la diffusion de l'actualité, dans la mesure où c'est dans un partenariat avec ces réseaux, source d'une vraie richesse de

diversités qu'il peut mener un véritable travail d'investigation et de vérifications pour proposer un nouveau modèle de journalisme participatif et promouvoir l'information. Enfin, les députés soulignent le rôle crucial des journalistes dans la société moderne face à ce flot d'informations. Ils restent en effet les seuls, grâce à leur professionnalisme, leur déontologie, leur efficacité et leur crédibilité, à pouvoir apporter une valeur ajoutée considérable à l'information.